

Pour la liberté de l'instruction : non à sa suppression ! M. MACRON respectez la constitution : les familles résisteront !

Un week-end de manifestations pour la liberté de l'instruction se tiendra les vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 décembre 2020 devant les tribunaux de plusieurs villes de France.

Cette mobilisation vise à informer le Conseil d'État lors de son assemblée générale du 5 décembre que nous attendons sa prise de position sur le caractère anti-constitutionnel de l'interdiction de l'instruction en famille.

Elle vient en réponse à la volonté du président, annoncée le 2 octobre dernier, de mettre fin à la pratique de l'instruction en famille au prétexte qu'elle ne respecte pas les principes républicains.

Des manifestations sont déjà annoncées à Mantes la Jolie, Saint Briec, Le Moule (Guadeloupe), Le Mans, Ploemeur, Rennes, Troyes, Melun, Tours, Brest, Montpellier, Nîmes, Rouen, Limoges Pau et Toulouse. Les cortèges passeront tous devant les tribunaux de ces villes pour montrer que les familles sont prêtes à aller en justice si la loi passe.

Cette mobilisation fait suite à une première vague de manifestations ayant eu lieu le week-end du 20-22 novembre et ayant réuni plus de 3500 personnes dans 23 villes pour faire valoir les droits des enfants et dénoncer les amalgames proférés à l'encontre de l'instruction en famille.

[Manifestation Toulouse le 21 novembre 2020](#)

Tous les journalistes sont invités à couvrir ces événements, et au-delà, à traiter ce sujet en contactant directement une des associations locales œuvrant pour la défense des familles IEF, référencées plus bas.

Nous appelons les médias à se faire les relais des voix innocentes et inaudibles de nos enfants, de nos familles, face à un gouvernement chaque jour plus sourd à la détresse des plus vulnérables et plus méprisant quant aux voix discordantes qui s'élèvent pour les interpeller sur leurs contradictions.

Le projet de loi qui fait suite à l'annonce présidentielle est:

- **Contraire aux principes de la Constitution française**, et doit donc être rejeté [vidéo interview Me Fau](#)
- **Liberticide** car il supprime purement et simplement la liberté pédagogique
- **Infondé** puisque l'instruction en famille (IEF) et les écoles hors contrat sont déjà largement contrôlées par l'État et qu'aucun lien n'a été mis en évidence entre instruction hors école et radicalisation.

L'instruction en famille permet aujourd'hui d'assurer véritablement le maintien des principes républicains :

- **liberté** de l'instruction, dont le choix revient en premier lieu aux parents
- **égalité** entre tous les enfants, car elle est possible pour tous, quelles que soient les ressources financières, le lieu de résidence, l'origine, les handicaps ou les fragilités
- **fraternité**, car les enfants instruits en famille vivent dans le vaste monde et se nourrissent de sa diversité

**Choisir l'instruction en famille est un droit fondamental et constitutionnel.
Non à sa suppression, les familles résisteront.**

Tous les événements organisés sur le territoire sont référencés sur ce site: www.ijpli.org

Contacts presse :

Liste des associations et collectifs signataire :

Nationales :

Association LAIA
Association LED'A Les Enfants D'Abord
Association CISE

Locales :

Association Libres enfants du Tarn
Association Nonsc'Ô Toulouse`
Apprends-moi autrement

Réseau école Delavie
Collectif IEF en Côtes d'Armor
Collectif Zouzous sans école (Limousin)
Collectif Eur-et-Lien 28
Collectif LAM Libres Apprenants du Monde
Collectif IEF 30
Collectif Auvergne Puy de Dôme
Collectif Vivre (78 et 92)

Collectif Nonsco Ariège
Collectif Enfants par Nature
Familles Musulmanes en IEF
Collectif du Mantois pour la liberté d'instruction
Collectif IEF en 47
Collectif Ief et écoles en Occitanie